

# PORT PEDALES ASSOCIATION



COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION

3, Lot. Hubert De Lisle  
97460 SAINT PAUL  
GSM. 0692.85.02.79 – FAX. 0262.45.22.55

GRAND PRIX DE L'OMS DE SAINTE-SUZANNE

Le Dimanche 5 Juin 2011

## REGLEMENT PARTICULIER

### ITINERAIRE

**Départ :** Sur RN 2002 - Village de La Marine - Vers Quartier Français - A droite Chemin Commune Ango - Chemin Dioré - RD 63 bis vers pépinière de la Butte - Echangeur La Marine - Accès RN 2002 - La Marine vers Quartier Français (fin du circuit) - A la fin du dernier tour - 50 m avant le rond point de la Marine - A gauche Chemin de la Renaissance - A droite Chemin Monaco

**Arrivée :** Face au Stade de Football de Bagatelle

**Distance du Circuit :** 4,600 km + 6,800 km vers arrivée

***Itinéraire de Remplacement :** Dans l'éventualité de fortes intempéries et de l'impraticabilité du radier (après village de La Renaissance), l'accès vers l'arrivée se fera par l'itinéraire de rechange ci après :*

➔ *Sortie du circuit de la Marine - Accès RN2002 - Mairie de Ste Suzanne - Int. RN2002/RD51 - A gauche par RD51 - Int. RD51/Chemin Drozin - A gauche Chemin Drozin - A droite Chemin Lacroix pour accès à l'arrivée (Terrain de Football de Bagatelle). Distance du Circuit vers l'arrivée : 7,200 Km.*

### CATEGORIES ET HORAIRES :

*Pass'Cyclisme-Cadet :* de 13h00 à 14 h 45, 10 Tours + 6.800 Km.

*Catégorie 1-2-3, Junior :* de 14h30 à 17 h 00, 20 Tours + 6.800 Km.

**RAVITAILLEMENT :** Autorisés pour toutes les catégories.

**DEPANNAGE :** Tout le long du circuit, à droite de la chaussée

**COURSE EN CIRCUIT :** Tout coureur doublé peut être arrêté sur décision des Commissaires

**ENGAGEMENT :** 7 € par coureur.

**RECOMPENSES :** Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés sauf pour les Espoirs, Vétérans (1 et 2) où seul le premier sera récompensé.

**PRIX AUX COUREURS :** Pas de grille fédérale.

**NOM DU DELEGUE FEDERAL :** Monsieur François NATIVEL.

**NOMS DES COMMISSAIRES DE COURSE :** Jean-Denis GONNEAU, Dany GONNEAU, Karine DUDON, Alix MAREUX, Eddy GOULJAR, Marie Annick MASCAREL.

*Pour autre point du règlement se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.*